



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ D'ETUDES PREALABLES  
POUR LA MISE EN CONFORMITE DES LOCAUX  
A SOMMEIL DU CENTRE DE VACANCES LES  
PRIMEVERES A HABERE POCHE (74420)  
PASSE AVEC LA SOCIETE MANO  
ARCHITECTURE.**

**DÉCISION N° DM-20-076  
EN DATE DU 18 FEVRIER 2020**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de la société MANO ARCHITECTURE ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** le marché d'études préalables pour la mise en conformité des locaux à sommeil du centre de vacances Les Primevères à Habère Poche (74420) avec la société MANO ARCHITECTURE domiciliée, 58 avenue des Blancs Champs – 93170 BAGNOLET, représentée par Monsieur LOISEAU Benjamin, Président.

Le montant du marché s'élève à 4 000 euros HT soit 4 800 € TTC.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

**Signé**

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200218-lmc1H7161H1-AR Date de réception en Préfecture : 18/02/2020 Date de Publication : 18/02/2020
---